

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 11 février au 04 mars 2021**

**Projet d'arrêté
portant modification du site Natura 2000
« Anciennes carrières souterraines de Saint-Pierre-Canivet et d'Aubigny »**

Deux avis favorables sur le projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000 « Anciennes carrières souterraines de Saint-Pierre-Canivet et d'Aubigny » ont été émis lors de la phase de consultation publique.

Ces avis sont favorables à l'extension du site.

Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.